

COMPTE-RENDU SEANCE DU 4 AVRIL 2018

-=-=-

Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Jean-Jacques LARQUIER - Sylvain BASLY - Jean GALARDI
Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN - Isabelle BRIDOUX - Cathy MARQUEBIELLE - Nicole DEMANUEL.

Excusées : Marie-Françoise COSTEDOAT et Dolorès COURRAUD.

Secrétaire de séance : Nicole DEMANUEL.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 45.

*

* *

I - Délibérations :

* vote des taxes 2018. M. le Maire propose les taux suivants :

- ↳ taxe d'habitation : 6,10 % au lieu de 5,75 %
- ↳ taxes foncières sur le bâti : 7,37 % au lieu de 6,95 %
- ↳ taxes foncières sur le non bâti : 28,19 % au lieu de 27,00 %.

Délibération votée à l'unanimité.

M. le Maire précise que l'exonération de la taxe d'habitation ne sera pas à vie car elle peut évoluer selon la situation du foyer imposé.

* vote du budget primitif 2018 : Cathy Marquebielle distribue les tableaux des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement. Lecture est faite de ces tableaux.

Fonctionnement :

* dépenses	188 241,00 €
* recettes	188 241,00 €

Investissement :

* dépenses	66 783,00 €
* recettes	66 783,00 €

Délibération votée à l'unanimité.

* convention protocole ACTES télétransmission Préfecture : l'envoi des documents à la Préfecture se fera désormais par télétransmission qui doit être acté par une délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

II - Divers :

SDEPA : compte-rendu de la réunion avec P. Péfontan sur le bilan de la consommation : le gain sur la consommation de l'éclairage public a été conséquent puisqu'il est de 57 %. Une économie a également été réalisée pour le chauffage de l'école.

Extension du réseau électrique pour l'alimentation d'un administré : un permis de construire a été accordé à Pierre Casau. Le coffret EDF doit se trouver au droit du numéro de la parcelle du bâti.

Coût : 12 500 €. Contact doit être pris avec l'administré pour trouver un accord pour le paiement de cette dépense.

Commission voirie : elle se réunira le 21 avril à 9 H 30.

Compte-rendu réunion avec ENEDIS, SDEPA et CETRA : renforcement du P10 et étude pour le terrain de pétanque : un courrier va être adressé au SDEPA concernant le renforcement du P10 en précisant que la parcelle concernée n'a pas d'assainissement et que le chemin pour y accéder n'est pas praticable. Pour le terrain de pétanque, une amélioration de l'éclairage est possible. Le SDEPA va étudier une mise aux normes.

PLUI - compte-rendu réunion de présentation de la démarche et diagnostic agricole : M. le Maire distribue un document sur l'élaboration du PLUI. La Commune devra être représentée à plusieurs réunions. M. le Maire sera accompagné d'Isabelle Bridoux.

Une plateforme Internet sera mise en place pour récupérer les comptes rendus des réunions et autres documents. Nicole Demanuel en est chargée.

A Vignes, 4 agriculteurs ont été choisis pour participer à une réunion. Il s'agit de Julien Elissondo, Sébastien Lasserre, Serge Darrivière et Michel Dupouts.

Un 1^{er} diagnostic agricole sera réalisé entre le 14 mai et le 1^{er} juin 2018.

A terme, 2 endroits pourront être bâtis : le centre bourg et la continuité d'Arzacq.

Salle multi-activités - point sur les réponses des partenaires :

Le Conseil départemental 64 attribuera une subvention de 35 % du montant hors taxes des travaux.

Pour la Préfecture, le dossier est complet.

La CCLB (Communauté de Communes des Luys en Béarn) peut porter 6 projets sur une année. Le projet de la Commune de Vignes va en faire partie : subvention par le contrat de ruralité ou subvention DETR.

La Région apportera peut-être sa contribution qui portera uniquement sur la prise en compte de l'isolation et quelques mises aux normes sur les économies d'énergie.

Rencontre avec Mme Léon (entreprise Dassé) : le projet est pratiquement bâti. Reste à l'affiner. A envisagé la démolition du foyer existant pour en reconstruire un neuf. La Mairie a reçu 2 projets de bâtiments neufs de cette entreprise à titre d'exemple : la réalisation d'une salle de musique qui a coûté environ 1 800 €/m² pour une surface de 230 m² et une salle polyvalente pour un coût de 1 300 €/m² et d'une surface de 360 m².

La démolition du foyer actuel n'a pas été chiffrée.

Compte-rendu réunion avec les associations communales concernant l'organisation de la fête des associations : toutes les personnes présentes approuvent ce projet qui sera uniquement proposé aux habitants de notre Commune. Certaines associations souhaitent néanmoins consulter leurs membres pour leur soumettre l'idée. La prochaine réunion est fixée au 25 avril à 19 H.

Abri pour les parents d'élèves : M. le Maire informe l'assemblée qu'il faut prévoir un abri pour les parents d'élèves qui n'ont rien pour s'abriter en cas de mauvais temps en attendant la sortie des enfants. Le Conseil municipal est d'accord et va y réfléchir, la 1^{ère} hypothèse étant de le placer le long de l'Eglise. La 2^{ème} hypothèse consiste à utiliser le porche de l'Eglise en reculant les portes de 3 m.

Cérémonie du 8 mai : elle se déroulera comme les autres années.

Journée sur le bien-être : dans le cadre de cette action, une ½ journée d'information aura lieu le 17 avril matin dans le foyer.

Classe de neige : Sylvain Basly demande que font les tout petits qui ne partent pas en classe de neige. M. le Maire lui répond qu'ils restent dans leur famille.

Site Internet : Isabelle Bridoux souhaite que les associations l'informent, en amont, de toutes leurs réunions et manifestations afin de pouvoir faire vivre le site Internet. Elles peuvent la joindre par téléphone dès que des dates sont fixées.

Vu le Maire

